

LA TRANSCRIPTION DES NOMS PROPRES LOCAUX ET SA RÉALISATION EN COTE FRANÇAISE DES SOMALIS

Pour des raisons qui tiennent à l'évolution historique du monde moderne, le problème de « la réduction du langage parlé à l'écriture », selon l'expression du linguiste américain Kenneth L. Pyke, se trouve fréquemment posé de nos jours.

Tantôt — et c'est là qu'il revêt le plus d'importance — son objet est l'ensemble du vocabulaire d'une langue : il s'agit alors soit de doter celle-ci d'un système d'écriture qu'elle n'a jamais eu, soit de la transcrire dans un alphabet nouveau si elle était déjà écrite.

Le premier cas se présente en particulier pour divers idiomes africains, par exemple le somali qui, en dépit de quelques essais réalisés au moyen de l'alphabet arabe, ou encore d'un alphabet spécial créé il y a quelques décennies et appelé *osmaniyya* (1) du nom de son inventeur, n'a jamais été une langue écrite (2).

Le second est entre autres celui du turc, lequel, jadis écrit en caractères arabes, a été doté par Atatürk d'un nouvel alphabet de type latin après la première guerre mondiale.

Dans les deux cas, le problème se règle de la même façon, qui est relativement simple. Il s'agit de représenter d'abord chaque phonème de la langue à transcrire par un signe ou un groupe de signes de l'alphabet choisi, en complétant s'il y a lieu celui-ci par l'adoption de caractères nouveaux; puis de résoudre de la meilleure manière possible les difficultés d'ordre morphologique qui se présentent.

Tantôt au contraire — et c'est le cas qui nous intéresse particulièrement ici — la transcription ne vise qu'une faible partie de la langue en cause, généralement une ou plusieurs séries de noms propres.

Elle cherche à leur donner une forme utilisable pour les parlants d'une autre ou de plusieurs autres langues, en commun ou non avec ceux de la langue transcrite elle-même.

Cette transcription « limitée » peut se rapporter à des besoins divers dont les principaux sont :

- l'établissement des cartes géographiques (et hydrographiques);
- le travail administratif dans un pays bilingue ou multilingue.

Les cartes géographiques sont des instruments de travail d'utilisation internationale. Il serait donc souhaitable que toutes les transcriptions de toponymes réalisées dans les publications cartographiques des pays utilisant un certain système d'écriture, mises à part bien entendu les cartes de ces pays eux-mêmes, qui ont déjà leurs orthographes fixées, obéissent à des règles identiques.

Ainsi faudrait-il que pour toutes les cartes des pays arabophones éditées dans les divers pays européens les toponymes soient reproduits au moyen d'un seul et même code.

On est malheureusement encore loin d'avoir réalisé une telle unité. Bien plus, on constate des divergences jusque dans les publications d'un même pays. C'est ainsi par exemple que l'Institut Géographique National français utilise des normes différentes pour l'édition des cartes du Maroc et de celles du Liban, pourtant l'un et l'autre de langue arabe.

Quant aux transcriptions réalisées pour des besoins administratifs, encore que leur intérêt dépasse parfois le cadre national, elles ont en général une étendue d'application beaucoup plus restreinte que celle des cartes.

On peut citer comme exemple à ce sujet la représentation en caractères latins, qui s'est imposée au cours du dernier siècle écoulé, des noms d'individus et de groupes ethniques de nombreux pays d'Afrique où une langue officielle européenne se juxtaposa aux langues locales, que celles-ci eussent d'ailleurs ou non un système d'écriture particulier.

Là encore, l'indifférence et l'absence de méthode ont fait que les résultats obtenus furent très divers et généralement décevants.

**

Contrairement à ce qui est la règle lorsque l'on doit doter une langue d'un système complet d'écriture, on use généralement pour réaliser ces transcriptions limitées de méthodes approximatives : non qu'il ne soit souhaitable de toujours atteindre à la plus grande précision possible, mais parce que l'on est conduit à rechercher ici une certaine simplification, afin de s'adapter à des habitudes acquises, et en particulier d'éviter de gêner les utilisateurs par l'introduction de caractères inconnus d'eux.

(1) Dans les transcriptions phonétiques, nous avons utilisé les signes suivants qui n'appartiennent pas à l'alphabet latin (cf. à ce sujet la page 3 de la couverture) :

- ḍ - ḍ rétroflexe des langues kouchitiques.
- ħ - continue pharyngale sourde (ح de l'arabe).
- ε - continue pharyngale sonore (ع de l'arabe).
- š - continue prépalatale sourde (ش de l'arabe, ch du français).

En outre h est la continue glottale et x la continue vélaire (respectivement ه et خ de l'arabe).

(2) Il est intéressant de noter à ce sujet le début de réalisation que représente l'accord conclu à Bamako en mars 1966 sous les auspices de l'U.N.E.S.C.O., créant un alphabet commun de type latin pour les six principaux groupes linguistiques de l'Ouest Africain : mandingue, songhay, tamacheq, haoussa, peul et kaouri.

La solution du problème est facilitée lorsque la langue dont il s'agit possède un système d'écriture régulier du point de vue phonétique, c'est-à-dire rendant toujours un même son par un même signe. C'est le cas de l'arabe classique ou encore, dans une large mesure, de l'amharique. On peut alors utiliser la translittération, qui consiste à rendre chaque son de la langue à transcrire par une lettre ou un groupe de lettres distinct de l'alphabet qui sert de base à la transcription.

C'est cette méthode que les Anglais ont essayé d'appliquer dans certaines cartes de l'Arabie, en partant de la forme classique des noms : ce qui les conduisit d'ailleurs à s'écarter quelque peu de leur prononciation actuelle.

Mais de telles possibilités sont exceptionnelles, de même qu'il est rare que la transcription phonétique d'une langue encore non écrite s'accorde avec les conditions de simplicité voulues ici.

Il faut donc en général se résoudre à des accommodements.

**

La transcription simplifiée à laquelle on est presque toujours conduit est obtenue par différents procédés dont les principaux sont :

— la confusion de plusieurs phonèmes, qu'il s'agisse de voyelles ou de consonnes, que l'on traduit par le même signe;

— la non-transcription de certains sons manquant dans l'alphabet de base, et dont on essaie de se passer dans l'écriture faute de trouver le caractère convenable pour les représenter.

En outre, dans de tels systèmes, la quantité des voyelles et l'accent tonique, même lorsqu'il serait utile de les noter, ne sont souvent pas rendus.

Le grand principe reste qu'une transcription de cette nature doit aboutir à des mots qui, lus selon les normes de la langue écrite dont les caractères et les principes de lecture lui servent de base, soient compris sans ambiguïté au prix d'un minimum d'efforts des sujets parlant la langue transcrite. Il est bon d'autre part, dans le cas d'un pays multilingue, qu'un même système soit utilisé pour les différentes langues à transcrire.

On ne saurait aboutir avec de telles méthodes qu'à des résultats imparfaits. Cependant, même dans une transcription « large » de ce genre, il est possible de se fixer des limites et de codifier en quelque sorte l'imprécision.

C'est l'exemple d'une telle réalisation que nous allons donner ci-après.

**

En Côte Française des Somalis, l'emploi d'une transcription strictement phonétique, même accommodée à certaines habitudes orthographiques françaises, comme celle qu'a utilisée l'Institut Géographique National pour la carte au 1/100.000 du territoire (1), a semblé prématurée pour les anthroponymes et les noms ethniques.

On y fait usage depuis 1940 pour ces deux catégories de substantifs du système décrit ci-dessous, qui est appliqué selon les mêmes normes aux trois langues **Arabe, Afar et Somali**.

Quoique peu scientifique, il obéit néanmoins à des règles que chacun peut facilement appliquer.

Principes généraux.

1. On n'écrit pas de lettres muettes. Il en résulte notamment que toutes, y compris les consonnes finales, doivent être prononcées avec leur pleine valeur.

2. Les noms composés de personnes sont écrits d'un seul tenant. Ex. : **Abdalkader** (ar.).

3. L'accent tonique et la quantité des voyelles ne sont pas notés.

Voyelles.

1. Il est fait usage de cinq signes voyelles :

a - e - i - o - ou

Toutes les nuances vocaliques des langues en cause peuvent être rendues avec une précision suffisante au moyen de ces signes en leur donnant la même valeur qu'en français.

2. Toutefois la lettre e n'a que la prononciation qu'on lui trouve en français dans les mots **essai, extra**, par exemple, et non celle de l'e dit « muet » de **chemin, repos**.

Elle porte un accent, par convention toujours aigu, dans les mêmes conditions qu'en français, notamment en finale de mot. Ex. : **Hanfadé** (af.); **Déberkalé** (af.).

3. Le groupe **ou** forme un digramme qui ne doit jamais être dissocié.

Notons que les sons transcrits en français par **u** et **eu** n'existent pas dans ces langues.

Consonnes.

Comme pour les voyelles on n'utilise pour rendre les consonnes que des lettres de l'alphabet français, qui doivent être prononcées avec la valeur qu'elles ont dans cette langue. Mais cette prononciation ne rend parfois le son réel qu'approximativement, ainsi qu'il sera indiqué ci-après.

1. Lettres d'emploi restreint ou nul.

La lettre **c** n'est employée que dans le groupe **ch** (cf. paragr. 2 ci-après). Il en résulte que l'on écrit toujours **ka, ko, kou** et non **ca, co, cou**. De même on écrit **sé, si** (ssé, ssi, après voyelle) toujours avec **s**, mais non **cé, ci**, avec **c**. Ex. : **Kako** (af.); **Sidki** (ar.).

Le son **z** existe en arabe, mais pas en somali ni en afar.

Les sons **p** et **v** n'existent pas phonologiquement dans les langues en cause. Si l'on a l'impression de les entendre, le premier est transcrit par **b**, et le second par **f**. Par exemple on n'écrit pas **Aptiddon** (so.), mais **Abtiddon**.

(1) Ce système de transcription sera exposé dans une note qui sera publiée dans le prochain numéro de « Pount ».

2. Signes doubles (digrammes).

Le son s entre deux voyelles est rendu comme en français par ss. Ex. : **Moussa** (ar., af.).

Le groupe **ch** a la même valeur qu'en français. Ex. : **Chadirré** (so); **Charif** (ar.).

La lettre **g** s'accompagne comme en français de **u** devant **e** et **i**. Ex. : **Guèddi** (so.); **Guirré** (so.).

Le groupe **dj** transcrit le **j** anglais que l'on rencontre en somali. Ex. : **Djilal** (so.).

Les groupes **gh** et **kh** sont employés avec leur valeur traditionnelle, celle des sons **ghayn** (غ) **xâ** (خ) de l'arabe.

Le premier ne se rencontre qu'en arabe. Ex. : **Ghaleb**.

Le second se rencontre en arabe, et, assez rarement en somali, où il alterne avec le **qâf** (parag. 5 ci-après).

3. Lettres redoublées.

Les consonnes géminées (ou longues) sont redoublées dans l'écriture même si elles sont représentées par un digramme (parag. 2 ci-dessus) au lieu de l'être par une lettre simple. Ex. : **Mahammad** (af.) et non : Mahamad; **Dilleita** (af.) et non : Dileita; **Abdachakour** (ar.) et non : Abdachakour.

Il résulte de ceci et du paragraphe précédent que **ss** représente entre voyelles tantôt un **s** simple, tantôt un **s** géminé.

4. Traitement des dentales, des interdentes et de la rétroflexe.

a. Les interdentes non emphatiques de l'arabe sont normalement confondues dans la prononciation locale avec les occlusives dentales correspondantes. En conséquence :

d correspond à la fois à د et à ذ ;

t correspond à la fois à ت et à ث .

b. Dans les noms afar et somali, le **d** rétroflexe (**ḍ**) est également transcrit dans tous les cas et toutes les positions par **d**.

c. Les emphatiques arabes ne sont pas distinguées graphiquement des non-emphatiques correspondantes.

ط est transcrit par un **t**, comme ت ;

ص est transcrit par un **s**, comme س .

De même, la consonne ض , réalisée dans la prononciation courante comme l'emphatique du **dâl** (د) est rendue par **d** comme celui-ci.

Enfin la consonne arabe ظ , qui se prononce généralement dans la région comme un **z** emphatique, rarement comme un **d** emphatique, est rendu selon le cas par l'un ou l'autre de ces signes. Ex. : **Abdalfafiz** (ar.) (عبدالحافظ ou عبدالحفيظ); **Abdalazim** (ar.) (عبد العظيم).

En résumé :

d correspond normalement à : د , ذ , ض , parfois à ظ arabes, et à **ḍ** (**d** rétroflexe) de l'afar et du somali;

t correspond à : ت et ط arabes;

s correspond à : س et ص arabes.

5. Transcription du **djîm** (ج) et du **qâf** (ق) arabes.

Il existe un certain rapport entre les valeurs que prennent ces deux lettres dans les divers dialectes arabes, ce qui autorise à les rapprocher.

a. On sait que la lettre arabe **djîm** (ج) se prononce selon les dialectes tantôt comme une chuintante (**j**) tantôt comme une occlusive (**g**), tantôt comme une affriquée prépalatale (**dj**) ou médiopalatale (**gy**).

C'est la transcription **g** (**gu** devant **e** et **i**) qui a été adoptée comme correspondant à la prononciation la plus courante dans le Sud du Yémen et la Fédération de l'Arabie du Sud, d'où sont originaires presque tous les immigrants arabes de Djibouti. Ex. : **Mougahed** (ar.).

Gassem correspond donc à جاسم et non à قاسم (Qâsem), qui s'écrit **Kassem** (cf. ci-dessous).

b. La lettre **qâf** (ق) de l'arabe est prononcée dans la même région de l'Arabie avec sa valeur la plus courante, celle d'une occlusive postvélaire sourde.

Le même son se rencontre avec peu de variantes en somali.

Dans les deux cas, l'emploi de la lettre **q** non suivie de **u** étant peu courant en français, ce son a été rendu par **k**, le confondant ainsi avec l'occlusive vélaire sourde qui en est le son le plus proche dans notre langue.

On s'est d'ailleurs conformé sur ce point à la tradition française qui écrit : **cadi**, **Abdelkader**, etc... Ex. : **Abdalkader** (ar.); **Bokorré** (so.) (pour **Boqorré**).

On notera que le **qâf** étant prononcé **g** dans le nord du Yémen et au Hadramôt, on entend parfois **ʕabdalgâder**, mais on écrit toujours **Abdalkader**.

Cette permutation entre **q** et **g** n'a pas lieu en somali, où au contraire ce sont **q** et **x** qui peuvent constituer d'un dialecte à l'autre la réalisation d'un même phonème : ainsi par exemple, à **Khadiga** (arabe) correspond en somali **Qadidjo** (écrit **Kadidjo**) ou **Khadidjo** selon le dialecte.

Il est clair que la solution ainsi adoptée est mauvaise. Rien n'empêcherait d'employer le **q**, puisqu'il se trouve disponible, pour transcrire le **qâf** arabe comme le font les linguistes. Cette pratique commence d'ailleurs à se faire jour chez les Anglais et même en France dans le dictionnaire Larousse.

6. Emploi de **y** et **w**.

La lettre **y** n'est jamais employée comme voyelle. **W** et **y** représentent des consonnes dont la valeur est celle de continues labiovélaire et palatale sonores. Elles correspondent au **waw** (و) et au **yâ** (ي) de l'arabe.

Parallèlement le groupe **ou** et la lettre **i** suivis d'une voyelle n'ont jamais la valeur de consonne qu'ils ont en français dans **oui**, **ouate**, **iule**, etc... Ce sont des voyelles qui doivent le cas échéant être séparées dans la prononciation de la voyelle qui les suit.

Dans le système employé, on trouve **w** et **y** :

— en début de mot, ou de syllabe à l'intérieur du mot, avec la valeur qu'ils ont en français dans **watt**, **tramway**, **yeux**, **Bayonne**, etc... Ex. : **Wabbéri** (so.); **Wilissa** (af.); **Youssouf** (ar., so.); **Anwar** (ar.); **Alwan** (ar.); **Yahya** (ar.); **Kawaliyé** (so.); **Iwad** (af.).

— en finale de mot. Ex. : **Ahaw** (af.); **Sillay** (af.); **Oday** (so.). Ces deux derniers mots riment avec le français **ail**.

Mais ces deux lettres sont remplacées en fin de syllabe dans le mot par **ou** et **i**. Ex. : **Faouziya** (ar.), pour **Fawziya**; **Dilleita** (af.), pour **Dilleyta**; **Abdalmaougoud** (ar.), pour **Abdalmawgoud**. Les groupes **ouw** et **iy** sont, dans cette position, remplacés par **où** (pour ne pas écrire **ouou**) et **î** (au lieu de **ii**).

Toutefois **w** et **y** sont maintenus s'il y a gémination, c'est-à-dire s'ils sont respectivement suivis d'un autre **w** ou d'un autre **y**. Ex. : **Sayyida** (ar.) (et non **Saiyida**).

Cette cascade d'exceptions est fâcheuse, et le maintien de la transcription **w** et **y** pour ces deux consonnes en toute position serait sans nul doute préférable.

7. Transcription de **h** et de **ḥ** (ه et ح de l'arabe).

Dans les noms afar, arabes et somali, ces deux consonnes sont rendues uniformément par **h**.

En pratique, il ne résulte que rarement de cette assimilation dans le choix des signes une possibilité de confusion entre deux noms.

Le **h** pratiquement peu distinct, qui représente un ه dans les finales de prénoms féminins arabes, n'est pas transcrit. Ex. : **Amina** pour **Aminah** (أمينة).

8. Traitement du **ʕayn** arabe (ع).

Ce son, fréquent dans les trois langues transcrites, n'a pas de correspondant proche en français.

Il est souvent rendu par les linguistes au moyen de l'esprit rude de l'alphabet grec, qui est une sorte d'apostrophe retournée. Le rendre par une apostrophe serait une solution à la fois convenable et facile à réaliser, mais elle est peu en faveur. Comme il s'agit d'un son que les Européens ne perçoivent souvent pas et parviennent difficilement à prononcer, la solution retenue a été la suivante :

1° Le **ʕayn** initial de mot n'est pas transcrit. On écrit : **Ali** (ʕali) (so.); **Igué** (ʕige) (so.); **Ibado** (ʕibado) (so.); **Aoul** (ʕawl) (so.).

2° Le **ʕayn** est également supprimé entre voyelles. Ex. : **Saïd** (Saeïd) (ar.); **Bououl** (Bueul) (so.); **Batio** (Batico) (af.).

Cette règle rend impérative pour l'utilisateur l'obligation de bien distinguer dans la prononciation deux voyelles qui se suivent, sans dissocier bien entendu le digramme **ou**.

3° Le **ʕayn** est figuré par la voyelle **a** dans tous les autres cas, c'est-à-dire devant ou après consonne, et en fin de mot. Ex. :

a. Devant consonne :

Choualan (Šuelân) (ar.); **Mouafi** (Muefi مطفي) (ar.); **Yaakoub** (Yaeqûb) (ar., af.); **Gaassi** (Gaesi) (af.); **Saad** (Saed) (ar.).

b. Après consonne :

Moussaed (Museed) (ar.); **Lakao** (Lakæo) (af.); **Massaoud** (Maseûd) (ar.); **Bilaa** (Bileæ) (af.).

c. En fin de mot :

Moutia (Mutie مطية) (ar.); **Ballaa** (Ballæ) (af.).

Cependant, dans les noms arabes théophores, le **ʕayn** initial du dernier mot n'est pas transcrit. Ex. : **Abdalaziz** (ar.), pour **ʕabd - al - ʕaziz**.

*

CONCLUSION

Ceux qui ont des notions de linguistique ou la pratique des langues pour lesquelles ce système de transcription a été établi le jugeront sans doute médiocre.

Ses défauts sont en effet nombreux, et nous avons chemin faisant indiqué les améliorations qu'il faudrait lui apporter pour faire disparaître les plus voyants d'entre eux. On peut les résumer ainsi :

— noter la quantité des voyelles;

— rendre le **qâf** arabe (ق) par la lettre **q** et non par **k**;

— rendre le **waw** (و) et le **yâ** (ي) arabes par **w** et **y** dans tous les cas;

— transcrire régulièrement le **ʕayn** arabe (ع) par exemple au moyen d'une apostrophe (').

Tel qu'il est cependant, réalisé dans un but seulement pratique, il se présente comme un compromis utile entre un effort normalisateur et des habitudes anciennes qu'aggrave, il faut bien le dire, une certaine paresse d'esprit génératrice d'un conservatisme aussi tenace que fâcheux.

Il illustre bien en tout cas les difficultés que revêt une telle entreprise.

E. CHEDEVILLE.